

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

les mesures prévues en vue d'améliorer la végétalisation de la cour du collège des Rives

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Depuis sa mise en service, la cour du collège des Rives a fait l'objet de diverses remarques ou interventions en lien avec sa matérialisation ou regrettant un manque de végétalisation. Pour rappel, la Municipalité avait ainsi répondu ce qui suit à la question du 3 octobre 2019 de Madame la Conseillère communale Pascale Fischer concernant le préau du Collège des Rives, dans le cadre de sa Communication CO19.15, du 12 décembre 2019 :

« Les aménagements extérieurs du collège viennent d'être terminés (Rue de l'Arsenal), de sorte qu'il faudra vraisemblablement attendre encore 2 à 3 ans avant de pouvoir apprécier réellement l'arborisation du site. Néanmoins, la Municipalité, par l'intermédiaire du Service des bâtiments, prendra en compte les remarques des utilisateurs concernant l'ombrage nécessaire au confort des élèves et autres utilisateurs. Le cas échéant, elle procédera à un complément d'arborisation ».

Aujourd'hui, il apparaît important d'entreprendre le complément d'arborisation évoqué ci-dessus, en mettant en place une démarche participative impliquant les élèves du collège. Dans la continuité du travail entrepris sur les cours d'école des collèges du cycle primaire, la Municipalité souhaite développer le projet selon le concept « Cours d'école de qualité – espaces publics de quartier » (voir préavis PR21.31PR du 16 septembre 2021, accepté par le Conseil communal le 4 novembre 2021).

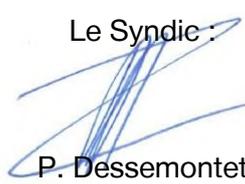
A l'instar des autres projets portant sur des cours d'école, il est ainsi prévu de coordonner la démarche participative, effectuée avec les élèves du collège des Rives (ou le conseil des élèves), avec un travail interservices. Il est prévu de structurer la démarche par des visites, une analyse du site, la mise en place d'un concept en lien avec la démarche participative, des présentations et des critiques, avant la finalisation d'un projet et la mise à l'enquête publique. Un montant de CHF 240'000.- CHF encore disponible sur le compte d'investissement 30.350700.16 « Collège des Rives et extension Caserne SDIS » (voir préavis PR16.31PR, du 11 octobre 2016) permettra de mener à bien ce projet. Sous réserve du résultat de l'enquête publique, les travaux devraient pouvoir être effectués à l'été 2023.

◆◆◆◆◆

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



P. Dessemontet



Le Secrétaire :



F. Zürcher